

SAVEURS DU RHIN 2011

1^{er} concours de cuisine amateur franco-germano-suisse,
organisé par les Etoiles d'Alsace avec le partenariat de « Tourisme en Alsace »
et de la RegioTriRhena

Règlement

Article 1 – Les participants

Peuvent participer au concours, exclusivement des cuisiniers amateurs (hommes/femmes), de plus de 18 ans et originaires des régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté, du Land du Bade-Wurtemberg ou de la Suisse du Nord-Ouest.

Article 2 – Le thème (présélection sur dossier et éliminatoires)

Pour les éliminatoires sur dossier, les candidats présenteront une recette de sandre à la choucroute.

Article 3 – Dossier de candidature

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le Site Internet des Etoiles d'Alsace : www.etoiles-alsace.com

Il pourra également être adressé aux candidats sur simple demande par courrier, mail, téléphone ou fax, auprès de l'association « Les Etoiles d'Alsace », 46 Rue du Jeu des Enfants, à F - 67000 Strasbourg (tél : +33 (0)3 88 56 21 21, adresse mail : info@etoiles-alsace.com, fax : +33 (0)3 88 56 23 00).

Ce dossier devra obligatoirement comporter :

La fiche de présentation du candidat, la recette proposée (pour 4 personnes), avec le détail des ingrédients, la photo de la recette et le règlement du concours, signé et complété par le candidat en dernière page, après apposition de la mention « lu et approuvé ».

Le dossier complet devra être retourné au siège des Etoiles d'Alsace, au plus tard pour le 17 octobre 2011. Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas pris en compte.

Article 4 – Sélection des candidats pour les éliminatoires

Les dossiers complets et réceptionnés dans les délais seront examinés par un jury de professionnels de la cuisine, originaires des 3 pays.

9 candidats seront sélectionnés sur la base de leur dossier pour participer aux éliminatoires du concours qui auront lieu sur le stand des Etoiles d'Alsace, au salon « **Plaza Culinaria** » à Freiburg, le samedi 5 novembre 2011.

Ils seront informés de leur sélection par courrier ou par mail.

La décision du jury est sans appel.

Article 5 – Epreuves éliminatoires

5.1 Thème et horaires

Les candidats réaliseront devant le public et le jury la recette qu'ils ont présentée dans leur dossier de présélection (sandre à la choucroute).

L'ordre de passage des candidats se fera par tirage au sort, sachant que le nombre de postes de travail est fixé à 3.

Samedi 5 novembre : équipe 1

- 1^{er} candidat, de 11h à 13h30
- 2^{ème} candidat, de 11h15 à 13h45
- 3^{ème} candidat, de 11h30 à 14h

équipe 2

- 1^{er} candidat, de 15h à 17h30
- 2^{ème} candidat, de 15h15 à 17h45
- 3^{ème} candidat, de 15h30 à 18h

équipe 3

- 1^{er} candidat, de 19h à 21h30
- 2^{ème} candidat, de 19h15 à 21h45
- 3^{ème} candidat, de 19h30 à 22h

5.2 Mise en œuvre de la recette

Les candidats devront apporter tous les ingrédients pour l'élaboration de leur recette et justifieront de l'origine de ceux-ci.

La choucroute, ingrédient essentiel de la recette devra être apportée crue et cuite sur place.

Chaque candidat disposera d'un poste de travail équipé.

5.3 Sélection des finalistes

Le jury procédera à la notation des 9 candidats.

Les 3 candidats ayant obtenus les meilleures notations seront retenus pour la finale.

La décision du jury est sans appel.

Article 6 - Thème et horaires de la finale

Chaque candidat qualifié pour la finale, aura à sa disposition un panier surprise, comportant tous les ingrédients pour réaliser 1 recette de son choix.

Les paniers seront fournis par l'organisation du concours.

Les horaires sont fixés ainsi :

- Dimanche 6 novembre

11h30 – arrivée des finalistes sur le podium du concours

11h30 à 11h45 – remise des paniers

11h45 à 12h30 – temps laissé aux candidats pour imaginer leur recette à partir du panier remis

1^{er} candidat : 12h45 à 15h15

2^{ème} candidat : 13h à 15h30

3^{ème} candidat : 13h15 à 15h45

16h - délibération du jury

17h – proclamation des résultats et remise des prix

17h30 – verre de l'amitié

Article 7 – Notation

Le système de notation est identique pour les éliminatoires et la finale.

Partie technique, englobant l'utilisation rationnelle des produits, la technicité manuelle, l'hygiène et la propreté	5 points
Présentation de la recette sur assiette	5 points
Dégustation de la recette	15 points

Article 8 – Jury

Le jury des éliminatoires et de la finale est composé de grands chefs des 3 pays et de représentants de la société civile. Il comptera au maximum 6 membres.

Article 9 – Prix

Suivant le classement établi par le jury, les finalistes recevront les prix suivants :

- 1^{er} prix : dotation d'une valeur de 1 500 €
- 2^{ème} prix : dotation d'une valeur de 1 000 €
- 3^{ème} prix : dotation d'une valeur de 750 €

Les 6 autres candidats ayant participé aux éliminatoires recevront chacun un chèque repas pour 2 personnes valable dans un restaurant membre des Etoiles d'Alsace.

Article 10 – Cession de droits

Les candidats autorisent l'association « Etoiles d'Alsace » et ses partenaires, à utiliser, reproduire, représenter les recettes qu'ils soumettent à l'occasion de ce concours.

Cette autorisation est consentie pour le monde entier à titre gratuit, non exclusif, et pour une durée de 10 ans.

Article 11 – Droit à l’image

En acceptant le règlement, le candidat déclare accepter que l'association « Etoiles d’Alsace » et ses partenaires, procèdent à titre gracieux, à l'enregistrement de son image et de ses propos à l’occasion des épreuves éliminatoires et de la finale du concours. Il accepte en outre que sa recette et les images de cette dernière soient reproduites et diffusées.

La diffusion et l'exploitation de ces images, de ces propos et des recettes pourront se faire par le biais de sites Internet, presse, films, photothèque accessibles sans aucune restriction d'accès et sans rémunération de la personne concernée.

Article 12 – Modification – annulation

L’association des Etoiles d’Alsace se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours ou à en modifier les dates ou les conditions, si des raisons indépendantes de sa volonté l’y obligent, et ce sans engager sa responsabilité.

Article 13 – Litige

La participation au présent concours sous-entend l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les décisions du jury sont sans appel

13.1 Loi applicable : l’organisation et le déroulement du concours sont soumis à la loi française.

13.2 Juridiction compétente : les juridictions du siège de l’association des Etoiles d’Alsace seront seules compétentes pour trancher un éventuel litige.

Ce règlement est émis en version française et allemande. En cas de divergence entre les dites versions, la version française prévaudra.

Article 14 – Acceptation du présent règlement

La participation au concours implique l’acceptation pleine, entière et sans réserve, par les candidats, des dispositions du présent règlement. Les lauréats acceptent par avance les récompenses qui ne feront l’objet d’aucun échange.

Un exemplaire signé du présent règlement doit être joint au dossier de candidature.

Nom :

Prénom :

J’atteste accepter le présent règlement.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :